

Les départs en retraite des enseignants titulaires des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) ont baissé de 11 % de 2017 à 2020, puis ont augmenté de 18 % jusqu'en 2022. Sur l'ensemble de la période 2017-2022, ils se sont accrus de 23 % pour les enseignants du second degré (ESAS) et de 3 % pour les enseignants-chercheurs (EC). En tenant compte de la récente réforme des retraites et dans un scénario haut, les départs en retraite de l'ensemble des enseignants titulaires augmenteraient de 42 % entre 2022 et 2030, principalement en raison d'effets démographiques (+40 % dans un scénario bas). La hausse atteindrait 50 % pour les EC et 17 % pour les ESAS. Entre 2022 et 2030, l'âge moyen de départ en retraite pourrait croître de 9 mois pour les ESAS, à 64,5 ans en 2030, et de 7 mois pour les EC, à 66,4 ans. Pour l'ensemble des enseignants, le taux de départs définitifs moyen annuel s'établirait à 3,5 % sur les huit années 2023-2030, en hausse de 0,8 point par rapport à 2018-2022 (+0,7 point dans un scénario bas), dont +1,2 pt en Sciences. Les effectifs étudiants correspondants étant prévus en stabilité sur 2023-2030, les besoins de recrutements en Sciences seraient alors multipliés par 1,75 par rapport à la période 2018-2022.

Les départs en retraite des enseignants titulaires des EPSCP augmenteraient de près de 40 % entre 2022 et 2030

Au 31 décembre 2022, les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP, *Définitions*) comptaient 57 300 enseignants-chercheurs titulaires (EC, source : DGRH, *figure 1*) et 12 750 enseignants du second degré nommés sur des postes spécifiques (ESAS, *Définitions*). Ces derniers représentent 19 % des 67 900 enseignants titulaires en activité en EPSCP. Toutefois, en nombre d'heures d'enseignement obligatoires, celui des ESAS étant deux fois plus important que celui des enseignants-chercheurs, leur part monte alors à 32 % du volume total d'heures d'enseignement. Par ailleurs, si aucun d'entre eux ne relève du groupe disciplinaire de Santé et très peu du Droit¹, ils sont en revanche très nombreux dans les deux groupes disciplinaires « Lettres, Sciences humaines » et

« Sciences économiques – Administration économique et sociale », dont ils constituent respectivement 47 % et 49 % des heures d'enseignement obligatoires.

L'analyse prévisionnelle des départs définitifs de ces deux catégories d'enseignants est donc stratégique, ce d'autant qu'elle est impactée par la nouvelle réforme des retraites (*encadré 1*). Ces départs définitifs sont de plusieurs natures : ils incluent les départs en retraite, les autres départs (décès, démissions...), ainsi que les « départs » de certains ESAS pour raison de recrutement en tant qu'enseignant-chercheur (*figure 1*).

1. En conséquence, tous ont été classés dans la discipline des Sciences économiques - Administration économique et sociale (AES)

FIGURE 1 - Les enseignants titulaires des EPSCP en 2022 : indicateurs par catégorie

	Enseignants du second degré (ESAS)	Enseignants-chercheurs (EC)	Ensemble
Effectifs au 31/12/22 :	12 746	57 285	70 031
détaché, en disponibilité*	-	2 155	2 155
en activité en EPSCP	12 746	55 130	67 876
Départs définitifs en 2022*	481	1 447	1 928
Départs en retraite	422	1 259	1 681
Autres départs définitifs**	11	188	199
Départs pour recrutement comme EC*	48	-	48

* données provisoires ** décès, démissions...

Champ : enseignants titulaires (enseignants-chercheurs et enseignants du second degré) affectés dans les EPSCP

Source : bases DGRH, modèles SiES

FIGURE 2 - Les départs définitifs des enseignants titulaires des EPSCP, par type de départ et par catégorie
 Scénario haut de prise en compte de la réforme pour 2030 : effectifs de départs plus élevés

Année	Départs en retraite			Autres départs définitifs *			Départs d'ESAS pour recrutement comme EC *	Ensemble départs définitifs		
	ESAS	EC	Ensemble	ESAS	EC	Ensemble		ESAS	EC	Ensemble
2017	344	1 219	1 563	19	148	167	87	450	1 367	1 817
2018	327	1 202	1 529	8	198	206	81	416	1 400	1 816
2019	349	1 114	1 463	5	173	178	55	409	1 287	1 696
2020	335	1 050	1 385	8	203	211	34	377	1 253	1 630
2021	403	1 112	1 515	9	221	230	49	461	1 333	1 794
2022	422	1 259	1 681	11	188	199	48	481	1 447	1 928
2030, scénario haut	495	1 884	2 379	9	211	220	60	563	2 095	2 658
Evolutions										
2017-2020	- 3 %	- 14 %	- 11 %	- 58 %	37 %	26 %	- 61 %	- 16 %	- 8 %	- 10 %
2020-2022	26 %	20 %	21 %	38 %	- 7 %	- 6 %	41 %	28 %	15 %	18 %
2017-2022	23 %	3 %	8 %	- 42 %	27 %	19 %	- 45 %	7 %	6 %	6 %
2022-2030	17 %	50 %	42 %	- 19 %	12 %	10 %	25 %	17 %	45 %	38 %

* données 2019 à 2022 provisoires

Champ : enseignants titulaires (enseignants-chercheurs, EC et enseignants du second degré - ESAS) des EPSCP

Source : bases DGRH, modèles SIES

Encadré 1 : Les principales mesures de la nouvelle réforme des retraites de 2023

Jusqu'en 2023, les retraites des fonctionnaires de l'Etat étaient régies par les lois Woerth et Touraine de 2010 et 2014, qui avaient déjà impulsé le relèvement des âges réglementaires (Âge d'ouverture des droits – AOD, AAD, Définitions, AL) et de la durée d'assurance requise. Ces paramètres encadrent les conditions de départ de chaque fonctionnaire selon sa génération. Ainsi, au rythme prévu, le nombre de trimestres d'assurance requis devrait encore progressivement augmenter jusqu'à 172 trimestres pour la génération née en 1973 (figure 3); cette génération atteindra son âge d'ouverture des droits en 2037.

Après ces deux réformes, la réforme des retraites de 2023 a été adoptée dans le cadre de la loi n° 2023-270 du 14 avril 2023 et s'applique à tous les agents nés au 1^{er} septembre 1961 ou après. Elle comporte notamment quatre mesures progressives :

1. **L'âge légal** à partir duquel il est possible de partir à la retraite est progressivement relevé à compter du 1^{er} septembre 2023, à raison d'un trimestre par année de naissance, de 62 ans jusqu'à 64 ans (figure 3).
2. Pour bénéficier d'une retraite à taux plein, la **durée de cotisation** nécessaire (ou durée d'assurance requise – DAR) passe progressivement de 168 à 172 trimestres, sur un rythme accéléré d'un trimestre supplémentaire jusqu'à la génération 1964.
3. À compter du 1^{er} septembre 2023, les agents à temps partiel qui répondent à des conditions d'âge (AOD-2 ans) et de durée d'assurance

(150 trimestres) peuvent demander le versement d'une **pension partielle** par le SRE qui complètera la rémunération d'activité

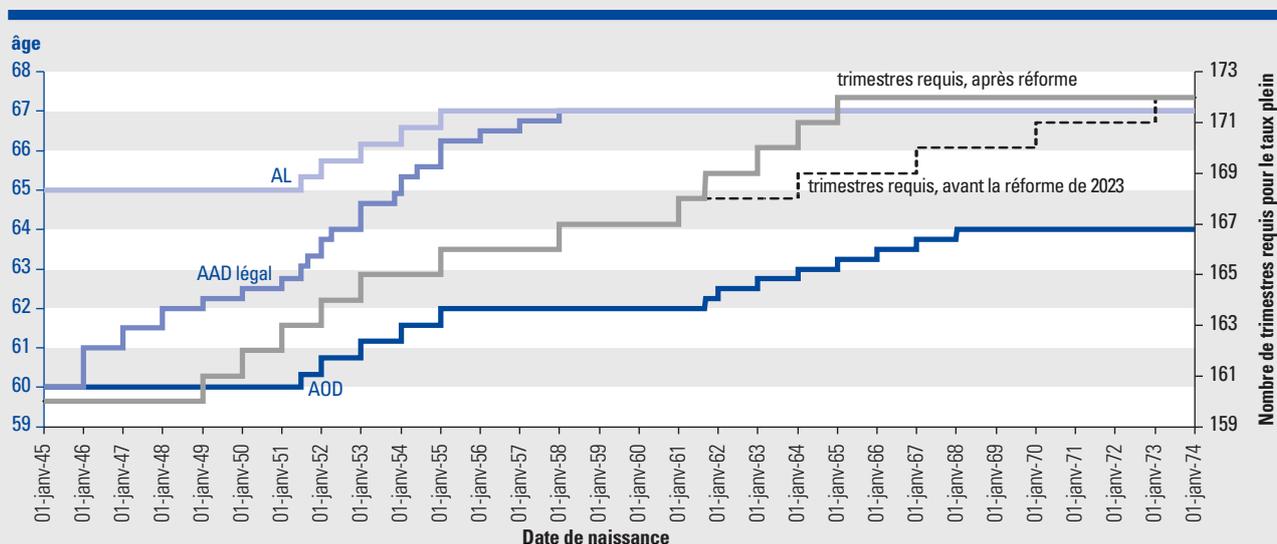
4. Tout en maintenant la limite d'âge à 67 ans, la loi prévoit que **les agents publics relevant de la catégorie sédentaire peuvent demander à être maintenus en fonction sur autorisation, sans radiation préalable des cadres, jusqu'à l'âge de 70 ans**. Le bénéfice cumulé de ce maintien en fonctions et des autres possibilités déjà existantes des prolongations d'activité et des reculs de limite d'âge ne peut conduire à un maintien au-delà de 70 ans.

Les règles applicables pour le calcul de la surcote et de la décote ne changent pas sauf pour certains parents (surcote parentale) : les agents peuvent désormais faire valoir leurs bonifications pour enfants pour obtenir une surcote anticipée (avant le nouvel AOD). La population concernée est annoncée comme faible dans les simulations du SRE sur l'ensemble des fonctionnaires. Elle est encore plus faible parmi les enseignants des EPSCP, qui commencent leur carrière au plus tôt vers 24 ans pour les ESAS et 28 ans pour les EC.

L'âge d'annulation de la décote (qui permet de partir à taux plein) est maintenu à 67 ans pour les fonctionnaires de catégorie sédentaire et 62 ans pour les catégories actives.

Pour en savoir plus : Fiches [Galaxie des gestionnaires du supérieur / Retraites, limites d'âge, démissions, radiations des enseignants-chercheurs hors santé | ESR](#)

FIGURE 3 - Fonction publique sédentaire : montée en charge des âges réglementaires par génération, en application des lois de 2010, 2014 et 2023



NB : après la réforme de 2023, l'âge limite et l'AAD restent fixés à 67 ans

Les départs en retraite des enseignants des EPSCP ont baissé de 11 % de 2017 à 2020, puis ont augmenté de 18% jusqu'en 2022

En premier lieu, il convient de noter que la période 2017-2022 se caractérise par un retournement prononcé des évolutions des départs définitifs des enseignants titulaires. Ainsi, l'ensemble de ces départs a diminué de 10% entre 2017 et 2020 où il a atteint son plus bas niveau à 1 630, puis il est remonté à 1 930 en 2022 (figure 2).

Le recul en première période est dû à la forte baisse des départs d'Enseignants du secondaire pour recrutement comme enseignants-chercheurs (EC, -61%², soit 53 départs en moins) et surtout à celle des départs en retraite des EC (-14%, soit 170 départs en moins)³.

En tendance, les départs en retraite des EC ont même baissé de 47 % entre 2008 et 2020⁴, pour remonter de 20 % jusqu'en

2022 (figure 2), suivant avec 35-40 ans de décalage les évolutions des recrutements. Notamment, ces recrutements sont remontés à partir du début des années 1980 pour répondre aux besoins induits par le développement de l'enseignement supérieur⁵.

Pour l'ensemble des enseignants, les départs en retraite ont baissé de 11 % de 2017 à 2020. Notamment, ils ont reculé de 5,3 % en 2020, en partie en raison de la pandémie. Puis, ils ont fortement augmenté en 2021 (en partie par effet de rattrapage) et en 2022, de 21 % au total, pour s'élever à 1 680. Cette hausse jusqu'en 2022 est prononcée pour les corps de professeurs agrégés (PRAG, Définitions) de professeurs certifiés (PRCE) et de maîtres de conférences (MCF).

Pour anticiper l'évolution future des départs en retraite, tenant compte de la démographie mais aussi, fait nouveau, de la nouvelle réforme des retraites (encadré 1 et méthodologie), des modifications ont été apportées aux outils de modélisation du SIES. Deux scénarios ont été élaborés, un scénario haut et un scénario bas, qui postulent une utilisation plus ou moins forte des différentes dispositions prévues par la réforme : le scénario haut postule des départs systématiquement plus tôt que le scénario bas, autour des différents âges réglementaires. Les modélisations ainsi réalisées permettent d'estimer les principales

caractéristiques des enseignants partant en retraite ou connaissant une autre forme de départ, ainsi que celles des enseignants encore en activité. Notamment, on peut prévoir les nombres de départs selon les scénarios envisagés ainsi que les âges moyens correspondants.

Entre 2017 et 2022, l'âge moyen au départ en retraite des ESAS a augmenté de cinq mois tandis que celui des EC est resté stable (-1 mois)

Déjà, sur le passé récent, l'âge moyen au départ des enseignants du second degré a suivi les évolutions des âges réglementaires. Il a ainsi augmenté entre 2017 et 2022, passant de 63,0 à 63,4 ans (âge au 31/12 de l'année de départ, figure 4 et définitions) pour les PRAG et de 63,6 à 64,1 ans pour les PRCE, soit des hausses respectives de 5 et 6 mois. En effet et selon les modèles du SIES, les ESAS sont nombreux à partir dans la plage un à deux ans après l'AOD (tout en cherchant à annuler leur décote, figure 11). Or, avec le recul de l'AOD tel qu'initialement prévu par la réforme Woerth (encadré 1), cette plage s'est décalée vers le haut jusqu'en 2019, en même temps que l'âge légal d'annulation de la décote continuait d'augmenter.

L'âge moyen au départ en retraite des ESAS a connu plusieurs fluctuations de 2020 à 2022 (figure 5 infra) : cela peut s'expliquer par la pandémie de 2020, qui a incité les plus

2. Certains enseignants prenant une disponibilité pour préparer le concours de MCF, ils sont considérés en départ définitif uniquement en cas de réussite au concours (jusqu'à 5 ans plus tard), et en départ temporaire sinon (donc non inclus dans les statistiques). En cas d'échec au concours en revanche, l'enseignant en disponibilité réintègre le plus souvent son établissement voire, parfois, retourne à l'éducation nationale; pour les enseignants ayant pris une disponibilité entre 2019 et 2022, il est donc encore trop tôt pour avoir une connaissance suffisamment fiable de l'ensemble de ces réussites.

3. Pour l'analyse des évolutions depuis 2010, voir NF SIES n° 19, juillet 2022 : [De 2021 à 2029, les départs définitifs des enseignants-chercheurs augmenteraient fortement \(+53%\), surtout en sciences: les effectifs étudiants seraient également en croissance](#)

4. [Rapport sur l'État de l'emploi scientifique en France – édition 2023](#), p. 92

5. [Les départs en retraite des titulaires de l'enseignement supérieur et de la recherche de 2018 à 2024](#), Note d'information n°6 - avril 2020

FIGURE 4 - Âge moyen de départ en retraite en 2022 et 2030 (3 scénarios), toutes générations confondues
Age au 31/12 de l'année de départ

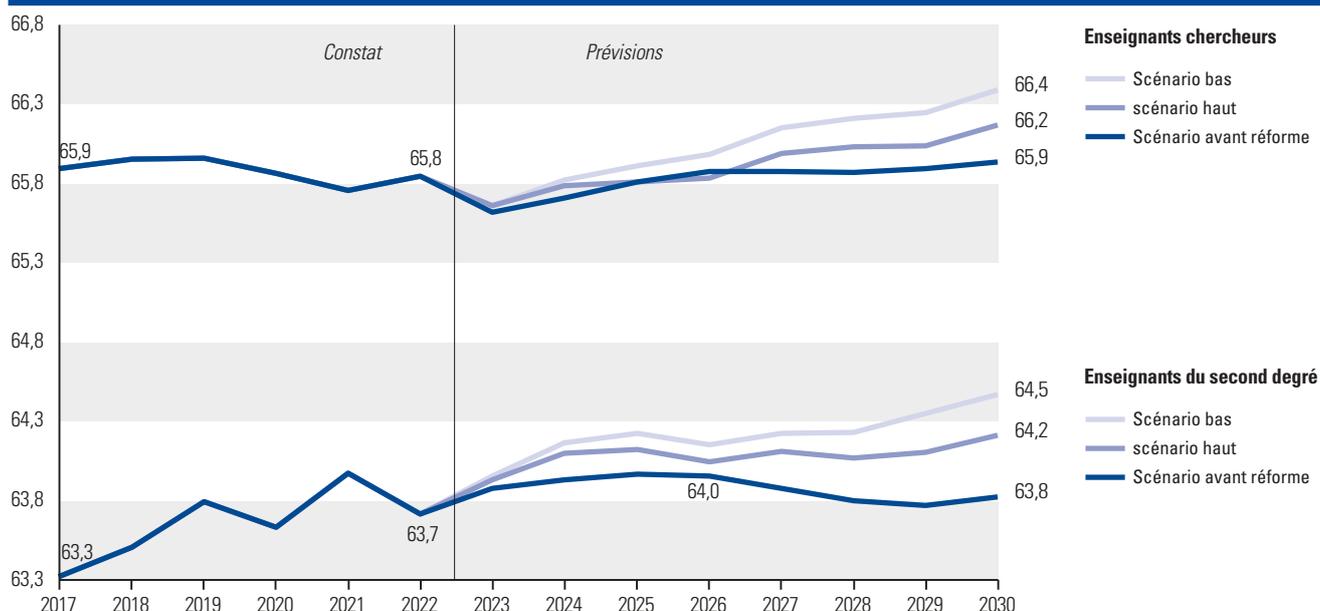
Corps	Age moyen					Evolutions, en MOIS			
	2017	2022	2030, sans réforme	2030, avec réforme Scénario bas	2030, avec réforme Scénario haut	2017-2022	2022-2030 (sans réforme)	2030, avec réforme Scénario bas	2030, avec réforme Scénario haut
Enseignants-chercheurs (EC)	65,9	65,8	65,9	66,4	66,2	-1	1	7	4
PR	66,6	66,3	66,7	67,2	67,0	-3	4	10	7
MCF	64,8	65,1	65,1	65,5	65,3	4	0	5	2
Enseignants du second degré (ESAS)	63,3	63,7	63,8	64,5	64,2	5	1	9	6
PRAG	63,0	63,4	63,7	64,4	64,1	5	4	11	8
PRCE	63,6	64,1	63,9	64,6	64,3	6	-2	6	3
Sexe et catégorie :									
Enseignants-chercheurs (EC)									
Femmes	64,9	65,1	65,3	65,8	65,5	2	2	8	5
Hommes	66,3	66,2	66,3	66,8	66,5	-2	2	7	4
Enseignants du second degré (ESAS)									
Femmes	63,2	63,3	63,6	64,2	63,9	0	4	11	8
Hommes	63,4	64,0	64,0	64,7	64,5	8	0	9	5
Ensemble	65,7	65,2	65,5	66,0	65,8	-5	3	9	6

Lecture : compte tenu d'effets démographiques et de l'atterrissage des dernières mesures des précédentes réformes de 2010 et 2014, l'âge au départ en retraite aurait augmenté de 3 mois entre 2022 et 2030 pour l'ensemble des enseignants titulaires. Avec la nouvelle réforme et selon les scénarios d'appropriation par les personnels, cet âge augmenterait de 6 à 9 mois, pour atteindre 65,8 ou 66,0 ans en 2030.

Champ : enseignants titulaires (enseignants-chercheurs, EC et enseignants du second degré - ESAS) des EPSCP

Source : bases DGRH, modèles SIES

FIGURE 5 - Evolution de l'âge au départ en retraite des enseignants titulaires des EPSCP, par catégorie et scénario
 Age au 31/12 de l'année de départ



Scénario haut de prise en compte de la réforme pour 2023-2030 : volumes de départs plus élevés, augmentation modérée de l'âge au départ
 Champ : enseignants titulaires (enseignants-chercheurs, EC et enseignants du second degré - ESAS) des EPSCP
 Source : bases DGRH, modèles SIES

âgés des éligibles à la retraite à reporter leurs départs à 2021⁶.

S'agissant des enseignants-chercheurs, l'âge au départ en retraite est resté quasi-stable : -1 mois, à 65,8 ans en 2022. En effet, l'impact du recul de l'âge limite a été contrebalancé par un effet de structure sur la période 2017-2022 : les départs en retraite se sont accrus surtout pour la discipline des Sciences (*infra* et *figure 7*). Or, cette discipline se caractérise par des recrutements à des âges plus précoces que dans les autres disciplines et donc par des départs également plus précoces.

Enfin, les évolutions de l'âge au départ en retraite pour l'ensemble des enseignants titulaires, ESAS et EC, sont fortement influencées par celles, très différentes, des parts des deux catégories dans les départs (voir paragraphe *infra* sur les départs en retraite), et ne sauraient être interprétées.

Sous l'effet de la nouvelle réforme et d'ici 2030, l'âge moyen au départ en retraite des ESAS pourrait augmenter de 9 mois et celui des EC de 7 mois

Comme sur la période 2017-2022, les évolutions futures de l'âge moyen au départ seront dépendantes de celles des âges réglementaires ainsi que d'effets

de structures. Ainsi, sans la réforme, les modèles du SIES anticipaient une relative stagnation de l'âge moyen au départ en retraite des enseignants titulaires : +1 mois entre 2022 et 2030 dans chacune des deux catégories (*figure 4* précédente).

Pour les enseignants du second degré, cet âge moyen au départ aurait augmenté de 3 mois jusqu'en 2026, à 64 ans (*figure 5*). Cela peut s'expliquer par le relèvement toujours en cours de l'âge légal d'annulation de la décote et de « l'âge limite +3 ans » et par la structure par âges de la population en activité : en effet, la tranche des titulaires de 58 à 61 ans est particulièrement creuse (*figure 11*). De 2027 à 2030 en revanche, en raison d'effectifs importants de titulaires dans la tranche 55-57 ans, l'âge moyen au départ aurait dû légèrement baisser à 63,8 ans (-2 mois).

Avec la nouvelle réforme et selon que les ESAS usent plus ou moins de ses différents dispositifs (*encadré 1 et Méthodologie*), leur âge au départ en retraite augmenterait de 6 à 9 mois, pour atteindre 64,2 à 64,5 ans en moyenne en 2030.

S'agissant des enseignants-chercheurs et selon les scénarios, cet âge devrait augmenter de 4 à 7 mois pour s'établir à

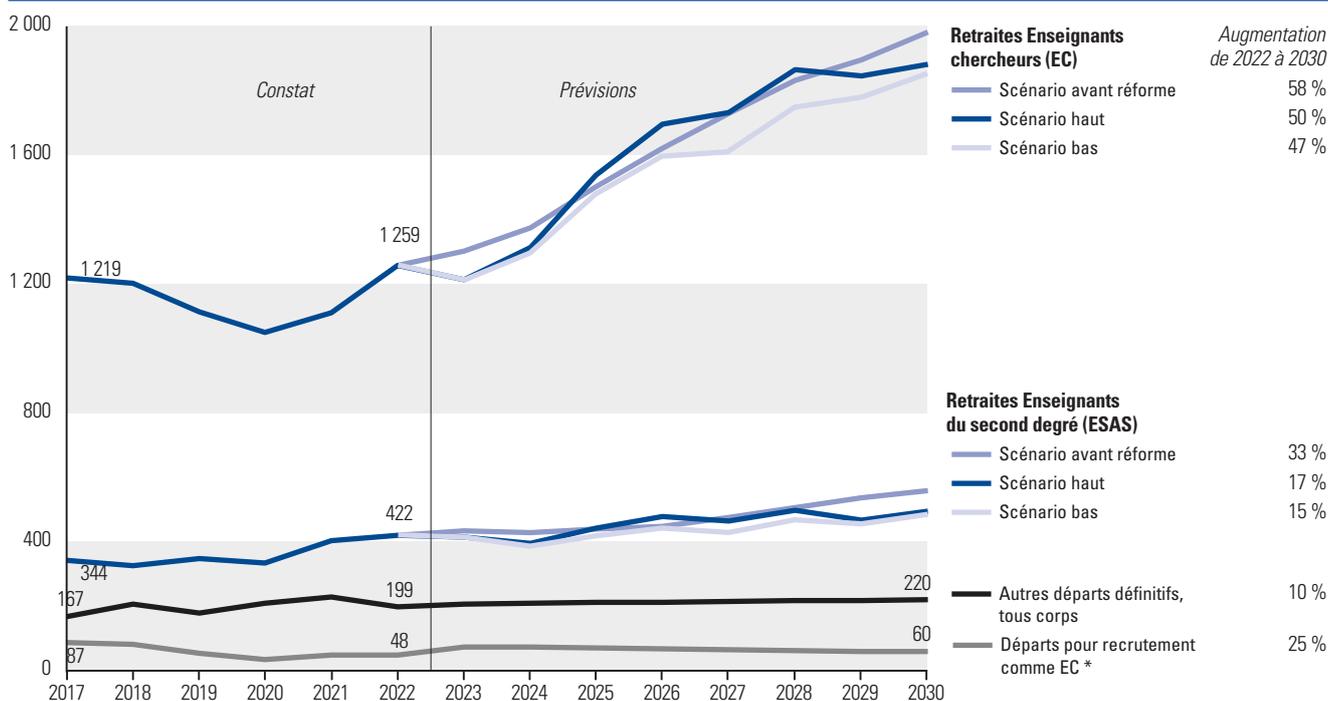
66,2 ou 66,4 ans en 2030. Les hausses sont moindres que pour les ESAS. En effet, les EC, partant en retraite pour une forte proportion après l'âge d'ouverture des droits (AOD), sont faiblement impactés par la mesure de relèvement de cet âge (*encadré 1*). En revanche, une part importante des ESAS, qui part usuellement à l'AOD, devra caler sa date de départ sur les évolutions de cet âge.

Les départs en retraite des ESAS devraient croître moins vite et ceux des EC accéléreraient, en raison d'effets démographiques

S'agissant des effectifs des départs en retraite et sous l'hypothèse d'un scénario haut (*Méthodologie*), ceux-ci devraient s'accroître entre 2022 et 2030, de 17 % pour les professeurs du second degré et de 50 % pour les enseignants-chercheurs (*figures 2 et 6*). Ces chiffres sont à peine plus bas si les enseignants usent davantage des différentes dispositions prévues par la réforme (scénario bas : +15 % et +47 %). En effet, les pyramides des âges observées en 2022 (*figures 10 et 11* et NI SIES n° 12, 2022), qui présentent une concentration d'effectifs autour de 55 ans, expliquent la majorité de ces hausses. Sur les huit années 2023-2030, le deuxième scénario prévoit

6. Voir NI SIES n° 12, décembre 2022 : [Les départs en retraite des enseignants titulaires du second degré en EPSCP augmenteraient de 28 % entre 2021 et 2029](#)

FIGURE 6 - Les départs définitifs des enseignants titulaires des EPSCP, par type de départ, catégorie et par scénario



* données 2019 à 2022 provisoires

Lecture : dans le scénario bas (en terme d'âge au départ, voir *infra*), les agents partent relativement plus tôt : sur la période 2023-2030, ils seraient alors plus nombreux à partir.

Champ : enseignants titulaires (enseignants-chercheurs et enseignants du second degré) affectés dans les EPSCP

Source : bases DGRH, modèles SIES

FIGURE 7 - Evolution des départs en retraite des enseignants titulaires en EPSCP, par groupe de discipline

Scénario haut de prise en compte de la réforme pour 2030 : effectifs de départs plus élevés

Groupe de discipline	Effectifs en activité fin 2022	Enseignants-chercheurs					Enseignants du second degré					
		Nombre de départs en retraite			Evolutions %		Effectifs en activité fin 2022	Nombre de départs en retraite			Evolutions %	
		2017	2022	2030	2017-2022	2022-2030		2017	2022	2030	2017-2022	2022-2030
Droit et Science politique	3 829	75	76	97	1,3	27,7	-	-	-	-	-	-
Sciences économiques, AES	3 922	77	62	115	-19,5	84,9	1 755	55	69	91	25,5	31,7
Lettres, Sc. Humaines	14 466	462	434	517	-6,1	19,1	6 871	169	226	247	33,7	9,3
Sciences	24 153	307	431	831	40,4	92,8	3 991	113	127	155	12,4	22,0
Santé	7 710	268	229	286	-14,6	24,9	-	-	-	-	-	-
Sans discipline, discipline inconnue	1 050	30	27	39	-10,0	43,0	129	7	-	2	-	-
Ensemble	55 130	1 219	1 259	1 884	3,3	49,7	12 746	344	422	495	22,7	17,3

Champ : enseignants titulaires (enseignants-chercheurs, EC et enseignants du second degré – ESAS) des EPSCP

Source : bases DGRH, modèles SIES

des volumes totaux de départs à peine inférieurs, de 4 %, à ceux du scénario haut⁷, et ce pour les deux catégories d'enseignants. Il convient de noter que sans la nouvelle réforme, les modèles du SIES anticipaient une hausse des départs dès 2023. Après la prise en compte de la réforme, ces modèles prévoient maintenant une baisse temporaire sur cette année : certains enseignants, qui prévoyaient de partir fin 2023 à 62 ans, ont dû reporter leur départ à l'année 2024⁸.

7. L'écart est représenté par la surface entre les courbes des deux scénarios figure 6

8. L'ampleur de cette baisse est à interpréter avec précaution : en effet, les modèles ne permettent pas d'anticiper les différents phénomènes en jeu durant la phase de transition de 2023, tels que l'anticipation des départs de certains agents au 1^{er} semestre

En parallèle des départs en retraite, les départs des ESAS pour recrutement comme maître de conférences⁹ ont été supposés stables pour cet exercice de projection entre 2022 et 2030, à un niveau moyen de 67 par an. En effet, leur volume est notamment lié aux futures politiques de recrutement futures des universités, ce qui ne permet pas de travailler des hypothèses plus élaborées.

Enfin, les autres départs définitifs augmenteraient de 10 % sur la période, à 220 en 2030, dont 210 pour les enseignants-chercheurs.

9. Bien que l'enseignant reste affecté dans le supérieur, ces recrutements sont considérés comme un départ des corps des enseignants du second degré

10. NI SIES n° 12, décembre 2022

Entre 2022 et 2030, les départs en retraite vont s'accroître fortement en Sciences et en Sciences économiques, AES

Les effets démographiques varient selon les groupes de disciplines, affectant de façons diverses les évolutions des départs en retraite correspondants¹⁰.

S'agissant des enseignants-chercheurs, entre 2017 et 2022, les départs en retraite se sont accrus surtout pour la discipline des Sciences (+40 %, Figure 7). Au-delà et jusqu'en 2030, ils augmenteraient fortement dans toutes les disciplines, plus particulièrement en Sciences et en Sciences

économiques, AES : respectivement +93 % et +85 %.

Pour les enseignants du second degré (ESAS), leurs départs se sont fortement accrus entre 2017 et 2022 (+23%), notamment dans la discipline des Lettres et Sciences humaines (+34 %) et en Sciences économiques, AES (+47 %, cette discipline présentant des effectifs plus faibles). De 2022 à 2030, les départs seraient toujours portés par les Sciences économiques, AES (+32 %) mais aussi par les Sciences (+22 %).

Les taux de départs définitifs vont fortement augmenter en Sciences économiques pour les ESAS et en Sciences pour les EC

De ces données de départs définitifs (y compris les autres départs) projetées pour les huit années 2023-2030, il est alors possible

d'établir des indicateurs prévisionnels de gestion de ressources humaines : les taux de départs, pour chaque catégorie et pour l'ensemble des enseignants; combinés aux évolutions des effectifs étudiants et avec plusieurs hypothèses, ces taux permettent alors de produire les besoins en recrutements d'enseignants titulaires, pour l'ensemble et par discipline.

Le taux de départs définitifs est le nombre de départs (retraites et autres départs définitifs) rapporté aux effectifs totaux en 2022. Concernant les enseignants du second degré (ESAS), il est de 3,3 % en moyenne annuelle pour les cinq années 2018¹¹-2022 et devrait atteindre 4,2 % pour les huit années 2023-2030 (Figure 8).

11. La moyenne est calculée sur les cinq années 2018-2022 (sans 2017), cette plage d'observation étant jugée à la fois suffisamment récente et stable; de plus, des données fiables sur les effectifs d'enseignants détachés ou en disponibilité ne sont disponibles que depuis début 2018 (paragraphe suivant et figure 9)

Cette augmentation de 0,8 point entre les deux périodes est notamment portée par le groupe disciplinaire des Sciences économiques, AES (+1,4 point), contre +0,7 point pour celui des LSH et +0,6 point pour celui des Sciences.

S'agissant des enseignants-chercheurs, le taux de départs définitifs passe de 2,3 % à 3,2 % entre les deux périodes, porté par les Sciences : le taux de cette discipline double presque, passant de 1,7 % sur 2018-2022 à 3,1 % sur 2023-2030.

Il convient de noter que les taux de départs définitifs des ESAS sont supérieurs à ceux des enseignants chercheurs; ainsi, sur la période 2018-2022, les écarts vont presque du simple au double dans certaines disciplines. En effet, les enseignants du second degré étant recrutés dans les EPSCP à des âges plus tardifs, les nombres de départs paraissent plus importants au regard des effectifs totaux en activité.

FIGURE 8 - Effectifs des enseignants titulaires en activité en EPSCP et taux de départs définitifs annuels moyens
Scénario haut de prise en compte de la réforme pour 2030 : effectifs de départs plus élevés.

Groupe de disciplines	Enseignants-chercheurs (EC)				Enseignants du 2 nd degré				Ensemble enseignants titulaires (données pondérées**)			
	Effectifs en activité fin 2022	Évolution / début 2018 (%)	Taux de départs définitifs annuels moyens (%)*		Effectifs en activité fin 2022	Évolution / début 2018 (%)	Taux de départs définitifs annuels moyens (%)*		Effectifs en activité fin 2022 **	Évolution / début 2018 (%)**	Taux de départs définitifs annuels moyens (%)*	
			2018-2022	2023-2030			2018-2022	2023-2030			2018-2022	2023-2030
Droit et Science politique	3 829	1,7	2,1	2,3	-	-	-	-	3 829	1,7	2,1	2,3
Sciences économiques, AES	3 922	2,1	2,0	2,6	1 755	-4,8	3,3	4,7	7 432	-1,3	2,6	3,6
Lettres, Sc. humaines	14 466	-1,3	2,9	3,5	6 871	0,4	3,6	4,2	28 208	-0,5	3,2	3,8
Sciences	24 153	-1,8	1,7	3,1	3 991	-3,1	3,1	3,8	32 135	-2,1	2,0	3,2
Santé	7 710	-1,0	3,4	3,7	-	-	-	-	7 710	-1,0	3,4	3,7
Sous-total	54 080	-1,0	2,3	3,2	12 617	-1,4	3,4	4,2	79 314	-1,2	2,6	3,5
Sans discipline, discipline inconnue	1 050	2,0	2,8	4,0	129	ns	ns	ns	1 308	22,1	2,8	4,0
Ensemble	55 130	-1,0	2,3	3,2	12 746	-0,6	3,3	4,2	80 622	-0,9	2,6	3,5
Discipline détaillée												
Biologie et Biochimie	4 388	-1,0	1,6	3,3	419	6,1	2,1	3,9	5 226	0,1	1,7	3,4
Physique - Chimie	5 359	-2,5	1,3	2,9	753	-2,2	2,5	3,5	6 865	-2,5	1,6	3,0
Mathématiques et Informatique	6 373	-1,5	1,9	3,0	1 069	0,8	3,4	3,6	8 511	-0,9	2,3	3,1
Mécanique, Génie mécanique, Génie informatique, Energétique	6 764	-2,4	1,8	3,2	1 750	-7,5	3,3	4,1	10 264	-4,2	2,3	3,5
Sciences de la terre	1 269	-0,7	1,7	2,8	-	-	-	-	1 269	-0,7	1,7	2,8
Droit et Science politique	3 829	1,7	2,1	2,3	-	-	-	-	3 829	1,7	2,1	2,3
Sciences économiques, AES	3 922	2,1	2,0	2,6	1 755	-4,8	3,3	4,7	7 432	-1,3	2,6	3,6
Sciences humaines	6 472	0,3	2,7	3,3	819	-5,0	4,3	4,8	8 110	-0,8	3,0	3,6
Langues et Littératures	5 458	-4,9	3,4	3,8	4 020	-4,1	3,2	4,1	13 498	-4,4	3,3	3,9
Groupe interdisciplinaire	2 536	3,1	2,5	3,4	2 032	13,6	3,9	4,4	6 600	9,3	3,3	4,0
Santé	7 710	-1,0	3,4	3,7	-	-	-	-	7 710	-1,0	3,4	3,7
Sans discipline, discipline inconnue	1 050	2,0	2,8	4,0	129	ns	ns	ns	1 308	22,1	2,8	4,0
Ensemble	55 130	-1,0	2,3	3,2	12 746	-0,6	3,3	4,2	80 622	-0,9	2,6	3,5

Lecture : pour les huit années 2023-2030 (inclus), les départs définitifs représenteraient en moyenne chaque année 3,2 % des EC en activité et 4,2 % des enseignants du 2nd degré 2018-2022 : constaté ; 2023-2030 : projection

Les effectifs décomptent les enseignants en activité en EPSCP, hors détachements et disponibilités

* Départs annuels rapportés aux effectifs de la discipline à fin 2022, en %

** Pour agréger les deux catégories de titulaires, les départs et les effectifs en activité sont pondérés par les volumes d'heures d'enseignement obligatoires : ils sont multipliés par 2 pour les enseignants du second degré ; pour les effectifs, l'indicateur ainsi obtenu reflète les évolutions du volume d'heures d'enseignement obligatoires (Méthodologie)

Champ : enseignants titulaires (enseignants-chercheurs, EC et enseignants du second degré - ESAS) des EPSCP

Source : bases DGRH, modèles SIES

FIGURE 9 - Indicateurs de flux et d'effectifs des enseignants titulaires des EPSCP ; évolution des effectifs étudiants Scénario haut de prise en compte de la réforme pour 2030 : effectifs de départs plus élevés. Tous les taux sont pondérés par les volumes d'heures d'enseignement obligatoires (*Méthodologie*) et rapportés aux effectifs de la discipline à fin 2022. Les évolutions et les taux sont tous calculés en moyenne annuelle.

Groupe de disciplines	2018-2022 (constat)				2023-2030 (projection)					
	Ensemble enseignants titulaires du supérieur		% croissance moyen des effectifs des étudiants** (3)	Evolution du taux d'encadrement par des enseignants titulaires (en %) (= 2 - 3)	Cumul taux de départs + % croissance (4 = 1 + 3)	Taux de départs définitifs annuels (%) Enseignants titulaires du supérieur (1)	% croissance moyens des effectifs étudiants** (3')	Cumul taux de départs prévu + % croissance (4' = 1' + 3')	Effort de recrutement attendu, par rapport au rythme 2018-2022 (4'' // (0))	
	Taux de recrutement externe (0)*	Taux de départs annuels (%) (1)							Evolution des effectifs en activité** / début 2018 fin 2022 (%) (2)	en niveau
Droit et Science politique	2,5	2,1	0,3	-0,5	2,9	2,3	-0,2	2,1	-0,4	0,84
Sciences économiques, AES	3,4	2,6	0,4	1,5	1,6	3,6	-1,0	2,7	-0,7	0,78
Lettres, Sc. humaines	2,9	3,2	-0,3	-0,3	3,3	3,8	-0,9	3,0	+0,0	1,01
Sciences	1,8	2,0	-0,4	-1,4	3,1	3,2	0,0	3,2	+1,4	1,75
Santé	3,3	3,4	-0,2	0,2	3,1	3,7	0,8	4,5	+1,3	1,39
Ensemble disciplines connues	2,5	2,6	-0,2	-0,4	2,8	3,5	-0,3	3,1	+0,6	1,24

Lecture : les effectifs étudiants devraient baisser de 0,3 % par an entre les rentrées 2022 et 2030, tandis que, dans l'intervalle (période allant du 1/1/2023 au 31/12/2030) et dans un scénario haut, les départs définitifs représenteraient en moyenne chaque année 3,5 % des effectifs des enseignants titulaires (3,4 % dans un scénario bas), d'où un cumul annuel « accroissement d'effectifs étudiants + départs totaux » de 3,1 %, correspondant à 1,24 fois le rythme de recrutement des cinq années 2018-2022.

* Recrutements d'ESAS : source base VEGA ; Recrutements d'EC : source Galaxie ** « en activité » dans un EPSCP (*Définitions*), hors détachements et disponibilités *** Etudiants inscrits en inscription principale à la rentrée (tous niveaux, universités y.c. IUT)

Champ : enseignants titulaires (enseignants-chercheurs, EC et enseignants du second degré - ESAS) des EPSCP Source : bases DGRH, modèles SIES

Pour l'ensemble, le taux de départs augmenterait de 0,8 point, notamment en Physique-Chimie et en Mécanique, génie mécanique, informatique et énergétique

Pour établir des comparaisons les plus pertinentes possibles avec les évolutions des effectifs étudiants (*infra*), il importe d'agrèger les prévisions de départs des deux catégories de titulaires, pondérées par convention par leurs nombres d'heures d'enseignement obligatoires¹². Le taux de départs définitifs pour l'ensemble des enseignants titulaires du supérieur est alors de 2,6 % en moyenne sur la période 2018-2022. Il atteindrait 3,5 % pour les huit années 2023-2030, en hausse de 0,8 point ; il augmenterait particulièrement dans les disciplines des Sciences économiques (+1,0 pt, à 3,6 %) et en Sciences (+1,2 pt, à 3,2 %). Dans le groupe des sciences, ce sont notamment les quatre disciplines de la Biologie et Biochimie, des Sciences de la terre, de la Physique-Chimie et de la Mécanique, Génie mécanique, Génie informatique, Énergétique dont les taux de départs augmenteraient le plus : respectivement +1,7 pt, +1,1 pt, +1,4 pt et +1,1 pt. Or, sur les cinq années 2018-2022, les deux dernières disciplines ont déjà vu leurs effectifs d'enseignants titulaires (pondérés par leur volume d'heures obligatoires) décroître plus vite que les autres de respectivement, 2,5 % et 4,2 %.

Le groupe des Sciences verrait ainsi ses besoins en recrutements multipliés par 1,75 par rapport à la période 2018-2022

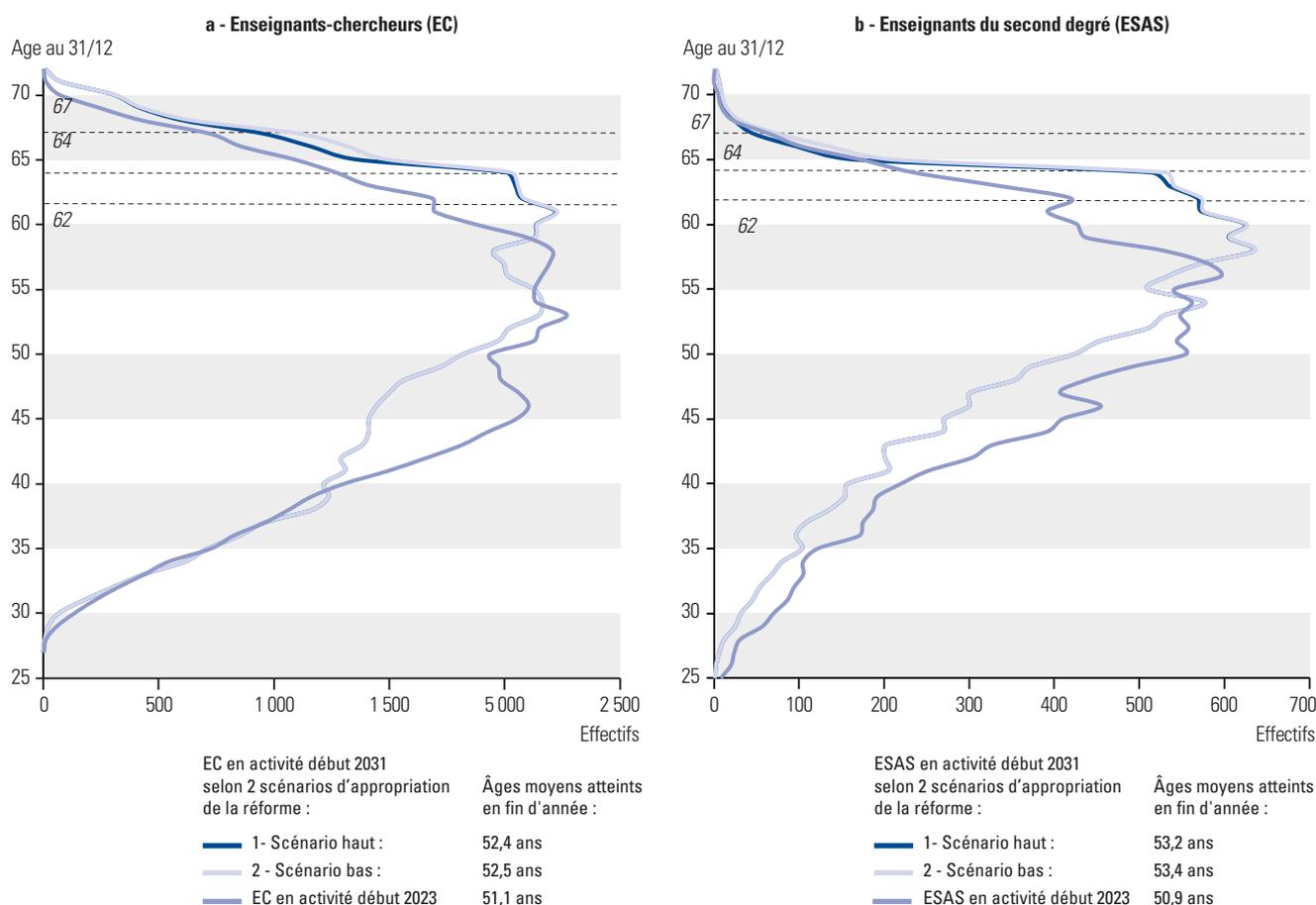
Si, pour l'ensemble des enseignants titulaires du supérieur (en activité,

détachement ou disponibilité), le taux de départs définitifs a été de 2,6 % en moyenne sur la période 2018-2022 (*figure 9*), le taux de recrutements externes (*Définitions*) s'est avéré très proche, à 2,5 %. Par ailleurs, la part des enseignants détachés ou en disponibilité est passée de 2,0 % à 2,6 % sur la période, en hausse de 0,1 point en moyenne annuelle. En conséquence, la population totale d'enseignants en activité dans un EPSCP a baissé de 0,2 % par an (*figure 9*), soit -0,9 % en cinq ans (*figure 8*). Dans le même temps, celle des étudiants des universités (y compris IUT) s'est accrue de 0,2 % par an entre les rentrées 2017 et 2022¹³. Mécaniquement, le taux d'encadrement des étudiants par les enseignants titulaires (ratio effectifs d'enseignants/ effectifs étudiants) s'est donc contracté de 0,4 % par an. Selon les projections du SIES (NF n° 23, 2023), les effectifs des étudiants des universités devraient baisser de 0,3 % par an en moyenne entre les rentrées 2022 et 2030. Pour la période allant du 01/01/2023 au 31/12/2030, le taux de départs définitifs des enseignants s'établirait à 3,5 % par an en moyenne, et le cumul annuel moyen « accroissement d'effectifs étudiants + taux de départs » à 3,1 %. En supposant un objectif de maintenir constant le taux d'encadrement des étudiants, cet indicateur en recrutements d'enseignants titulaires du supérieur, tous corps confondus. Par rapport à la période 2018-2022, il conviendrait alors de recruter à un rythme multiplié par 1,24 (3,1 / 2,5), ou 1,19 dans un scénario bas. Si l'on détaille par discipline d'enseignement (ou groupe disciplinaire) et en posant que les enseignants titulaires d'une discipline enseignent dans les formations correspondantes (hypothèse forte), sur la période 2018-2022, les deux filières Sciences et Droit et

12. Le nombre d'heures d'enseignement obligatoires des ESAS est deux fois plus important que celui des enseignants-chercheurs

13. Chiffres correspondant à la NF SIES n° 23, 2023 : [Prévisions des effectifs dans l'enseignement supérieur – Rentrées 2023 et 2024](#)

FIGURE 10 - Pyramides des âges des enseignants titulaires des EPSCP, hommes + femmes, début 2023 et début 2031 (avec 2 scénarios)



Champ : Enseignants chercheurs des EPSCP, France
 Source : bases DGRH, modèles SIES

science politique présenteraient les plus fortes baisses du taux d'encadrement des étudiants (respectivement -1,4% et -0,5%). D'ici 2030 par ailleurs, le groupe des Sciences resterait dans une situation délicate : le taux de départs des enseignants titulaires se situerait à 3,2% de leurs effectifs, et les effectifs étudiants seraient rigoureusement stables dans la filière. Les besoins en recrutements s'établiraient alors à 3,2% par an, un rythme 1,75 fois plus rapide que sur la période 2018-2022 (et 1,68 fois dans un scénario bas). En Santé, les besoins en recrutements seraient de 4,5% par an, un rythme 1,39 fois plus rapide (1,38 fois dans un scénario bas).

Dans tous les scénarios, l'âge des populations d'enseignants en activité devrait s'accroître notablement

Comme évoqué précédemment, la concentration aux âges élevés de la pyramide des âges des enseignants du second degré début 2023 explique l'augmentation de leurs départs en retraite jusqu'en fin de période, voire même au-delà vraisemblablement (figure 10-b).

Par ailleurs, même si les scénarios haut et bas se définissent par des départs en retraite plus ou moins tôt de 2023 à 2030, les structures par âge des populations d'enseignants

en activité début 2031 varient assez peu et, pour les deux populations, les âges moyens présenteraient à chaque fois des écarts de « seulement » 2 mois entre les deux scénarios : pour les EC, ils passeraient de 51,1 ans en 2023 à 52,4 ans dans le scénario haut (52,5 ans pour le scénario bas, figure 10-a). De même pour les ESAS, ils augmenteraient de 50,9 ans en 2023 à 53,2 ans (53,4 ans pour le scénario bas, figure 10-b).

Louis Meuric,
MESR-SIES

La méthode générale de prévision des départs

La méthode de prévision des départs des enseignants titulaires affectés en université se décompose en deux étapes.

1. La modélisation des départs individuels observés sur le passé

Ces départs sont observés depuis 2017 pour les enseignants du second degré et depuis 2010 pour les Enseignants-Chercheurs. Pour les enseignants présents au début de chaque année, la modélisation consiste en la construction des modèles mathématiques comportementaux qui expliquent leurs décisions de partir (oui /non) en fonction de leurs caractéristiques personnelles. On distingue 4 types de départs :

1. retraites avant l'âge d'ouverture des droits (AOD)
2. retraites à partir de l'AOD
3. départs des ESAS pour recrutement comme maître de conférences (MCF)
4. autres départs définitifs

À titre d'illustration et car c'est le flux le plus important, on présente ci-dessous la méthode de modélisation des retraites à partir de l'AOD. Cette modélisation fait intervenir la méthode de la régression logistique : pour chaque enseignant présent au début d'une année donnée, celle-ci mesure l'association entre la survenue de l'évènement (le départ en retraite dans l'année, *oui/non*) et plusieurs variables dites explicatives ou exogènes (le sexe, la position par rapport aux âges réglementaires, le lieu de travail, la nationalité...) en détachant l'impact de chaque variable. On parle d'impact « *toutes variables fixées par ailleurs* ». La formule utilisée est la suivante :

$$\ln \frac{p}{1-p} = \beta_0 + \beta_1 * X_1 + \beta_2 * X_2 + \dots + \beta_n * X_n + u_i$$

Avec :

- p la probabilité de partir en retraite au cours de l'année d'observation,
- X_i les variables exogènes de l'individu i l'année considérée,
- β_i les coefficients associés à chacune de ces variables.

Comme résultante de la régression logistique, on trouve par exemple que, toutes choses égales, les enseignants d'Île-de-France et les ressortissants étrangers partent plus tard que la moyenne.

2. La simulation / prévision pour la période 2023-2030

Les modèles établis à l'étape précédente permettent ensuite de réaliser des simulations des départs pour les enseignants du second degré encore en poste début 2023.

Pour cela, on fait « vieillir » progressivement toutes leurs caractéristiques, ce jusqu'en 2030 et on alloue aux PRCE (*Définitions*) et aux MCF une probabilité d'être promus PRAG ou Professeur. On peut alors calculer leur probabilité de départ en fonction de leurs nouvelles caractéristiques, ce pour les huit années 2023 à 2030, et en appliquant la formule établie plus haut : l'hypothèse sous-jacente est que l'impact de chaque variable sur la probabilité de connaître l'évènement est stable : on considère par exemple que le fait d'enseigner en Île-de-France, toutes les autres variables fixées par ailleurs, fera toujours baisser la probabilité de départ, dans les mêmes proportions. Pour calculer les effectifs de départs en retraite des années 2023-2030, il suffit alors de sommer les probabilités des enseignants titulaires encore en poste début 2023.

La prise en compte de la nouvelle réforme de 2023, selon deux scénarios

L'outil du SIES de projections de départs en retraite prend en compte diversement les quatre principales dispositions de la nouvelle réforme de 2023 :

a. La disposition « pension partielle » (ou retraite progressive)

Les modèles escomptent que cette disposition servira uniquement à donner une souplesse aux agents pour parvenir à « ajuster » leur date de départ sur les nouveaux seuils prévus par la réforme, en dépit de la pénibilité liée à l'âge avancé. En revanche, cette disposition n'inciterait pas à partir encore plus tard que ce que n'imposera déjà la réforme, ou n'inciterait pas davantage d'agents à vouloir annuler leur décote.

b. L'augmentation accélérée de la durée d'assurance requise (DAR), de 168 à 172 trimestres

Cette disposition affecte peu d'EC : en raison de leur titularisation tardive, peu d'entre eux annulent ainsi leur décote, mais bien davantage l'annulent par l'atteinte de l'âge légal d'annulation de la décote (AAD), ce phénomène étant bien pris en compte dans les modèles¹⁴. Elle n'est pas prise en compte pour les ESAS, dans aucun des scénarios, mais doit être considérée comme partiellement approchée par l'AAD.

c. Le recul progressif de l'âge d'ouverture des droits (AOD) jusqu'à 64 ans

- Départs juste avant le nouvel AOD : de nombreux départs survenaient aux âges de 62 et 63 ans (soit à l'AOD ou juste après, aux conditions en vigueur avant la réforme); pour que les projections de départs prennent en compte le recul progressif de l'AOD, les taux de départs à ces âges seront progressivement ramenés à des niveaux identiques à ceux observés aux âges de 60 et 61 ans jusqu'en 2022;

- Départs à l'AOD : On pose l'hypothèse que le nouvel AOD devient de plus en plus un point d'accumulation des départs qui auraient dû avoir lieu entre 62 ans et l'AOD, sans la réforme de 2023. Pour schématiser et à titre d'exemples :

- pour la génération 1964 (AOD = 63 ans), la probabilité de départs à l'AOD vaudra : probabilité de départs constatés à 62 ans + probabilité de départs à 63 ans = P62 + P63, ces probabilités ayant été mesurées pour les générations antérieures à 1961

- pour la génération 1968 (AOD = 64 ans), la probabilité de départs à l'AOD vaudra : P62 + P63 + P64

d. La nouvelle possibilité de maintien en fonction sur autorisation jusqu'à l'âge de 70 ans

peut bénéficier à certains maîtres de conférences, les professeurs des universités bénéficiant déjà d'autres dérogations pour rester en activité après l'âge limite. Cette possibilité est néanmoins restreinte, étant liée au parcours de l'enseignant et seulement s'il est responsable de certains types de projets scientifiques¹⁵.

Pour le moment donc, la population éligible à ce dispositif a été considérée comme faible, mais sera évaluée régulièrement.

In fine, des incertitudes persistent encore quant à la prise en compte optimale des mesures b et d. Les modèles actuels pourraient ainsi sous-estimer l'âge au départ des ESAS et plus légèrement celui des MCF, et, conséquemment, surestimer le volume de départs correspondants sur l'ensemble de la période 2023-2030.

14. Voir une autre étude exploitant l'information sur l'intégralité de la carrière des agents : NI SIES n°5, 2022, [Les départs en retraite des titulaires de l'enseignement supérieur et de la recherche de 2021 à 2027](#)

15. [Galaxie des questionnaires du supérieur / Retraites, limites d'âge, démissions, radiations des enseignants-chercheurs hors santé](#)

Par ailleurs, deux scénarios ont été élaborés, un scénario haut et un scénario bas, qui postulent une utilisation plus ou moins forte par les agents de certaines des dispositions prévues par la réforme : le scénario haut postule des départs systématiquement plus tôt que le scénario bas (*Méthodologie*) autour de l'AOD et de l'âge limite (AL) et des départs plus nombreux à l'AOD et moins nombreux à l'AL.

La résultante de l'ensemble de ces hypothèses, si l'on considère les agents prenant leur retraite exactement en 2030, est que leurs profils de départ se concentrent encore davantage aux âges pivots (*figures 11*). Notamment, pour tous les corps en 2030, l'âge de 67 ans concentrera tous les départs motivés soit par l'atteinte de l'âge limite soit par l'annulation de la décote, tels que les modèles avaient déjà pu les évaluer sur le passé quand ces deux âges différaient ; les pratiques varient selon les corps.

Enfin, pour le corps des professeurs des universités (PR), le principal concerné par les dérogations de 3 ans au-delà de l'âge limite, l'âge correspondant sera de 70 ans à partir de fin 2024, contre encore 69 ans en 2022 (*figure 11-a*).

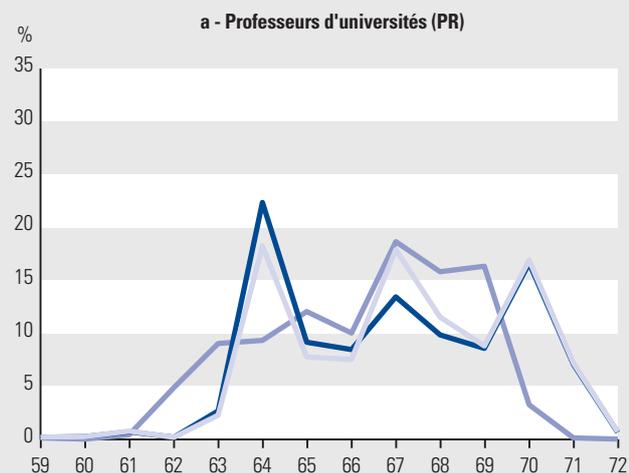
Le taux de départ moyen pondéré pour l'ensemble des deux catégories EC et ESAS

Dans la présente note, pour une population donnée, le taux de départs définitifs est le nombre de départs rapporté aux effectifs totaux en activité en début d'année 2022. Par convention, le taux de départ de l'ensemble des enseignants titulaires du supérieur est alors la moyenne des taux des deux catégories (EC et ESAS), pondérés par les nombres d'heures d'enseignement obligatoires correspondants ; celui d'un ESAS est deux fois supérieur à celui d'un EC.

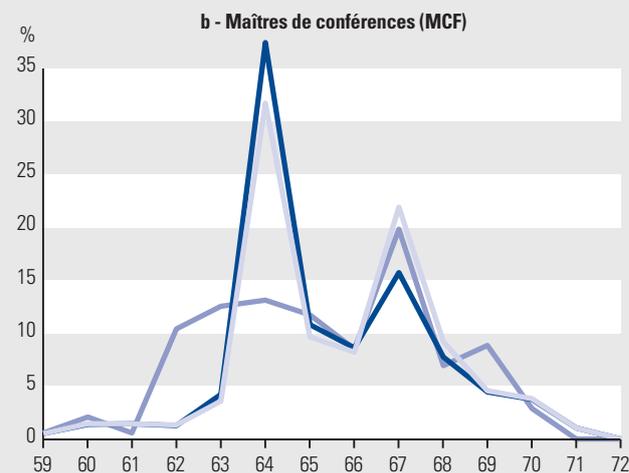
FIGURE 11 - Âges des enseignants titulaires (répartition) partant en retraite en 2022 et 2030 (2 scénarios), toutes générations confondues

NB : les enseignants partant à l'âge d'ouverture des droits (AOD) en 2030 sont nés en 1966 ou 1967. Leur AOD est alors de 63,5 ans ou 63,75 ans. La génération 1968, la première à voir son AOD fixé à 64 ans, pourra partir en retraite en 2032 (sauf exception, comme les agents ayant eu une carrière longue). Tous les autres paramètres de départ en retraite seront stabilisés en 2030.

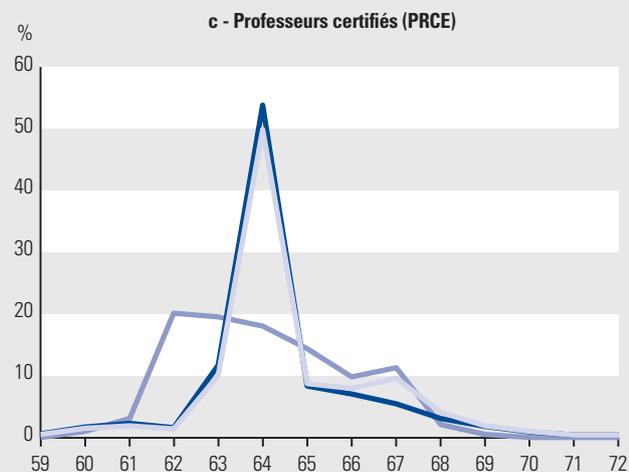
Année du départ en retraite / scénario
 — 2022
 — 2030, avec réforme, scénario haut
 — 2030, avec réforme Scénario bas



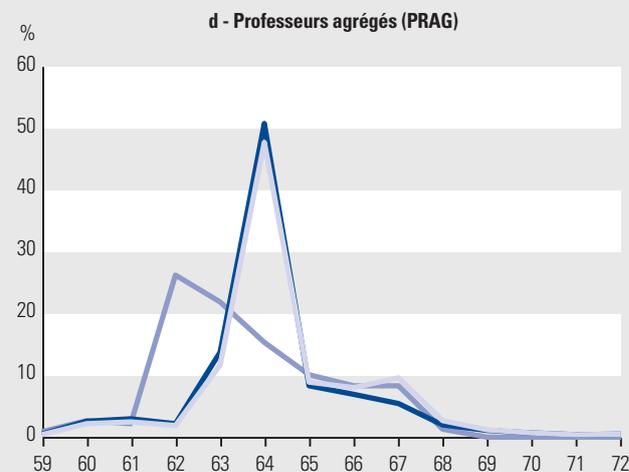
Lecture : parmi les Professeurs d'universités (PR) partis en retraite en 2022, 5 % avaient 62 ans (nés en 1960) et 9 % avaient 69 ans (nés en 1953)
 Champ : Professeurs d'universités (PR)
 Source : bases DGRH, modèles SIES



Lecture : parmi les Maîtres de conférences (MCF) partis en retraite en 2022, 10 % avaient 62 ans (nés en 1960) et 13 % avaient 69 ans (nés en 1953)
 Champ : Maîtres de conférences (MCF)
 Source : bases DGRH, modèles SIES



Lecture : parmi les Professeurs certifiés (PRCE) partis en retraite en 2022, 20 % avaient 62 ans (nés en 1960) et 20 % avaient 69 ans (nés en 1953)
 Champ : Professeurs certifiés (PRCE) affectés dans les EPSCP
 Source : bases DGRH, modèles SIES



Lecture : parmi les Professeurs agrégés (PRAG) partis en retraite en 2022, 26 % avaient 62 ans (nés en 1960) et 22 % avaient 69 ans (nés en 1953)
 Champ : Professeurs agrégés (PRAG) affectés dans les EPSCP
 Source : bases DGRH, modèles SIES

Pour en savoir plus

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

« statistiques et analyses »

- [Les départs en retraite des enseignants titulaires du second degré en EPSCP augmenteraient de 28 % entre 2021 et 2029](#), Note d'information du SIES n° 12, décembre 2022
- [Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2022 à 2031](#), Note d'information du SIES n° 4, avril 2023.
- [De 2021 à 2029, les départs définitifs des enseignants-chercheurs augmenteraient fortement \(+53 %\), surtout en sciences ; les effectifs étudiants seraient également en croissance](#), Note flash du SIES n° 19, juillet 2022
- [Les départs en retraite des titulaires de l'enseignement supérieur et de la recherche de 2021 à 2027](#), Note d'information du SIES n° 5, mai 2022
- [L'emploi scientifique dans les organismes de recherche en 2022](#), Note flash du SIES n° 14, septembre 2023.
- [Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche – Année 2022](#), Note d'information DGRH n° 22-08, octobre 2023
- [Dépenses de recherche et développement expérimental en France - Résultats détaillés pour 2021 et premières estimations pour 2022](#), Note d'information du SIES n° 10, décembre 2023

En données ouvertes :

- [Tableau de bord de l'emploi scientifique au sein des principaux organismes](#)
- [Les enseignants et les personnels non-enseignants \(BIATSS\) des EPSCP](#)

Définitions

ESAS : enseignants titulaires du second degré affectés dans le supérieur
Certains enseignants titulaires du second degré sont nommés à titre définitif par arrêté ministériel sur des postes spécifiques dans les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP, hors CPGE). Il s'agit alors exclusivement d'enseignants relevant des deux corps ci-dessous :

PRAG : professeurs agrégés

PRCE : professeurs certifiés

EC : enseignants-chercheurs des EPSCP et corps assimilés.

EPSCP : établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel : universités, y compris les centres hospitalo-universitaires (CHU) et les grands établissements (CNAM, Collège de France, EHESS...), tous relevant des programmes 143 ou 150 (tutelle du MESR à titre principal).

AOD / Âge d'ouverture des droits : âge à partir duquel le fonctionnaire peut avoir droit à une pension ; également appelé âge légal de départ à la retraite.

AL / Âge limite : âge auquel tout fonctionnaire est admis d'office en retraite.

AAD légal / Âge d'annulation de la décote légal : âge à partir duquel le taux plein est assuré (où la décote s'annule) quelle que soit la cotisation en tous régimes de l'individu.

Les trois âges réglementaires (AOD, AL, AAD légal) dépendent uniquement de la date de naissance et de la catégorie de service du cotisant (sédentaire/actif) et non de sa carrière.

GVT / Glissement vieillesse technicité : le GVT mesure l'évolution de la masse salariale en supposant que le nombre de fonctionnaires et le point d'indice restent stables. Elle reflète alors uniquement l'évolution de la pyramide des agents, dont le salaire dépend alors de leur grade-échelon. Dans une période de départs en retraite élevés par exemple, de nombreux départs d'agents à hauts salaires sont alors remplacés par des agents recrutés à un salaire d'entrée de carrière : le GVT est alors négatif.

Age au 31/12 de l'année de départ : c'est l'âge arrondi atteint en fin d'année. Les modèles de simulation sont des modèles annuels simplifiés (et non des modèles trimestriels par exemple), qui ne permettent pas d'évaluer la date précise de départ dans l'année. Par convention et pour les projections comme pour les données observées, l'âge est mesuré au 31/12 de l'année de départ, ce qui paraît une approximation acceptable. En effet, sur la période 2017-2022 et pour les deux catégories d'enseignants, l'écart moyen entre l'âge au 31/12 et l'âge décimal exact au départ est de 1 mois.

Départs définitifs : départs en retraite et autres départs définitifs. Pour les ESAS, ces départs incluent également les recrutements en tant qu'enseignants-chercheurs.

Recrutements externes : il s'agit de tous les recrutements à l'exception des changements de corps (recrutements internes). Comme le taux de départ, le taux annuel moyen pondéré de recrutements externes tient de plus compte des volumes d'heures d'enseignement obligatoires, différents pour les deux catégories EC et ESAS.